

Conseil municipal

Séance publique du Vendredi 26 février 2021 à 17h

Présents

Anne Cabrié

Eliane Galtier

Francis Baudet

Guy Sabarthès

Christine Cabantous

Secrétaire de mairie

Catherine Hortala

Arnaud Ensenat

Nicolas Faure

Claudette Fourcade

Nolwenn Millet Pion

Anne Marie Soler

Thierry Papineschi

Ordre du jour

1. Présentation et vote du compte de gestion 2020 et affectation des résultats
2. Opération « Petits déjeuners à l'école » approbation convention
3. Délibération heures supplémentaires employés de mairie
4. Convention Hydraclac hydrants lutte contre l'incendie
5. Information sur les installations de résidence ou de loisirs non réglementaires
6. Camplong : « Mon hameau est étoilé et beau la nuit »
7. Questions diverses :
 - .Délibération sur terrains à distraire ou soumettre
 - .Caserne centre de secours
 - .Information Atelier Paysan
 - .Information station essence
 - .Compte rendu commission cadre de vie - urbanisme
 - .Compte rendu réunion architecte, prévision 2021
 - .Street Art

1. Présentation et vote du compte de gestion 2021 et affectation des résultats

Présenté par Claudette Fourcade et Anne Cabrié

Il s'agit de regarder les balances de chaque compte et de voter l'affectation des résultats des quatre comptes de gestion (Général/Eau/CCAS/Aire de lavage).

Pour	Contre	Abstient
10		1 (le maire ne prend pas part au vote)

Le compte administratif Principal

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2019 reportés	58 138,94			153 876,00		95 737,06
Opérations de l'exercice 2020	268 760,05	265 776,22	560 570,41	648 804,55	829 330,46	914 580,77
Totaux :	326 898,99	265 776,22	560 570,41	802 680,55	829 330,46	1 010 317,83
Résultats de clôture 2020	61 122,77			242 110,14		180 987,37
Restes à réaliser 2020 -->2021	52 772,00	45 769,00			52 772,00	45 769,00
Totaux cumulés :	113 894,77	45 769,00			52 772,00	226 756,37
Résultats définitifs :	68 125,77			242 110,14		173 984,37

Investissement exercice 2020 : 265 776.22 € – 268 760.05 € = - 2 983,83 €.

Le résultat est négatif chaque année en investissement en raison des délais de perception des subventions qui sont décalées dans le temps par rapport au paiement des factures, pour celles réglées fin 2020 ou début 2021 les subventions ne seront reçues qu'en 2021.

Fonctionnement exercice 2020 : 648 804.55 € – 560 570.41 € = + 88 234,14 € d'excédent.

Le budget du fonctionnement de 2020 a été réduit. Des économies ont été réalisées par la situation sanitaire qui a mis un frein à toutes nos manifestations culturelles. Cette année nous avons fait 88 234,14 € d'excédent sur le budget de fonctionnement.

Le résultat de clôture 2020 est de + 180 987,37 €. Ce chiffre intègre le report positif de l'année 2019 et des années précédentes étant donné que la comptabilité publique est régie par le principe d'antériorité qui implique chaque année le report du résultat de l'année précédente.

Mais on doit également intégrer les restes à réaliser de 52 772 € (il s'agit des travaux réalisés en 2020 dont les factures ont été réglées en 2021 ainsi que les travaux prévus en 2020 ou 2019 qui n'ont pas été réalisés fin 2020 et sont prévus en 2021) et des subventions de 45 769 € (à savoir les subventions des travaux réalisés en 2019 et terminés en 2020 ou 2021 et dont les factures sont ou seront réglées en 2021) On obtient donc un résultat général de + 173 954,37 € pour 2020. Résultat à partir duquel le budget 2021 sera prochainement élaboré et voté.

La capacité d'autofinancement dégagée est de 52 810,22 €, elle correspond à l'excédent de fonctionnement de l'exercice auquel on retranche le capital des emprunts de l'année (environ 35 000€) : 648 804.55 € de recettes – 560 570.41 € de dépenses = + 88 234,14 € d'excédent on enlève les 35 000 € de capital et on obtient 52 8210,22 € de capacité d'autofinancement nette.

Pour info : il nous reste le remboursement de trois emprunts sur des réalisations importantes (photovoltaïque, foyer et caserne) avec des annuités annuelles totales avoisinant les 32 000 € mais couvertes à 80% par la recette du photovoltaïque.

Pour les investissements des années à venir, il ne pourra être mené que des projets avec de petits autofinancements, une stratégie de pas à pas sera appliquée : petits investissements, récupération des subventions et seulement après ce retour de subventions nous pourrons enchaîner sur un autre projet et ainsi de suite....

Budget de l'eau

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2019 reportés		46 434,31		19 332,22		65 766,53
Opérations de l'exercice 2020	7 096,92	13 460,80	82 206,01	93 352,80	89 302,93	106 813,60
Totaux :	7 096,92	59 895,11	82 206,01	112 685,02	89 302,93	172 580,13
Résultats de clôture 2020		52 798,19		30 479,01		83 277,20
Restes à réaliser 2020 -->2021						
Totaux cumulés :						
Résultats définitifs :		52 798,19		30 479,01		83 277,20

Excédent en investissement de 52 798, 10 €.

Excédent en fonctionnement de 30 479,01 €.

D'où un excédent total de **83 277,20 €**.

Budget CCAS

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats 2019 reportés				2 852,08		2 852,08
Opérations de l'exercice 2020	Pas d'investissement		2 057,33	6 142,50	2 057,33	6 142,50
Totaux :			2 057,33	8 994,58	2 057,33	8 994,58
Résultats de clôture 2020				6 937,25		6 937,25
Restes à réaliser 2020 -->2021				Pas de Reste à Réaliser		
Totaux cumulés :				6 937,25		6 937,25
Résultats définitifs :				6 937,25		6 937,25

Les dépenses ont été consacrées à des aides individuelles en raison de la crise sanitaire.

Il n'y a pas eu toutes les manifestations habituelles à destination des aînés.

Le résultat est excédentaire de **6 937,25 €**.

Budget Aire de lavage

Ce budget est un budget annexe qui est simplement un jeu d'écritures obligatoires, qui reprend l'investissement de départ et les amortissements. Mis à part les locations annuelles de badges et les consommations des usagers, il n'y a aucune activité. Il est équilibré.

2. Opération « Petits déjeuners à l'école » approbation convention

Présenté par Nolwenn Pion-Millet

Cette opération est réalisée en partenariat avec les services de l'éducation nationale. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Cette opération a également pour but de travailler l'éducation à la nutrition au travers d'un projet pédagogique. À Félines-Minervois, c'est plutôt ce volet 2 qui nous intéresse à savoir de partager un déjeuner ensemble, de goûter à des choses variées et issues des circuits courts.

Le concept a reçu lors du dernier conseil d'école un accueil favorable avec cependant 2 bémols :

- pour certains enfants cela ferait double collation dans la matinée (petit déj à la maison + à l'école),

- la distribution de ces déjeuners implique une disponibilité et une « manutention » importantes (transporter les denrées, peler, tartiner..... sur le temps de travail déjà bien rempli des enseignantes et de l'Atsem).

En conclusion cette opération pourrait se faire deux matins par semaine avec le concours des enseignantes, mairie et parents d'élèves.

Pour	Contre	Abstient
11		

3. Délibération heures supplémentaires (H.S.) employés de mairie

Présenté par Claudette Fourcade

Il est nécessaire qu'une délibération soit prise afin d'avoir un document de référence pour tous les agents. **Les H.S. sont soit récupérées en repos compensateur ou rémunérées au libre choix de l'agent.** On pose toutefois une limite de rémunération en H.S. en heure par mois et par agent. Au-delà de 8 heures d'H.S. par mois, les agents récupéreront ces heures.

Pour	Contre	Abstient
11		

Jusqu'à 21h hors WE et jours fériés	
Rémunérées	Récupérées
1HS = 1Hbrute*1,25	1HS --> 1H1/4

WE et jours fériés	
Rémunérées	Récupérées
1HS = 1Hbrute*1,25 + 1Hbrute*1,25*2/3 --> 1HS = 1Hbrute*2,0833	1HS --> 2H

Nuit = de 21h à 6h	
Rémunérées	Récupérées
1HS = 1Hbrute*1,25*2	1HS --> 2H

4. Convention Hydraclic hydrants lutte contre l'incendie

Présenté par Arnaud Ensenat

Les hydrants sont les bornes à incendie dont le bon fonctionnement est de la responsabilité de la Mairie. Le SDIS nous propose un logiciel gratuit de gestion en temps réel de ces bornes qui nous permettrait de suivre au mieux leur état de service. Adeline Drognon sera formée à l'utilisation de ce logiciel.

Pour	Contre	Abstient
11		

Le remplacement d'une borne coûte entre 2 500 € et 3 000 €. La commune a 7 bornes non conformes sur 12. Nous espérons pouvoir échelonner le remplacement des bornes non conformes sur la durée du mandat.

5. Information sur les installations de résidence ou de loisirs non réglementaires

Présenté par Anne Cabrié et intervention de chaque conseiller lors d'un tour de table

Il était crucial de revenir sur cette question suite aux réactions qu'a suscitées une diapositive de Radio Félines à ce sujet. Le mot utilisé « traque » et le ton donné dans le texte de cette diapositive, Anne Cabrié déclare en assumer l'entière responsabilité.

Madame Le Maire revient sur l'évènement majeur antécédent à la rédaction de cette diapositive : les services de secours qu'elle a accompagnés ont dû intervenir dans une situation d'extrême urgence dans un périmètre difficile d'accès et difficilement localisable puisque l'habitation était totalement inconnue des services de la commune. Au-delà de l'irrégularité de la résidence, le Maire rappelle et insiste sur tous les risques liés à ce type de situation : risques de santé, de sécurité et d'incendie.

Si Madame Le Maire reconnaît que les mots utilisés étaient mal choisis, sombrement connotés et excessifs, ils étaient à la hauteur du choc, de l'inquiétude et de la responsabilité ressenties en découvrant une habitation avec de nombreuses installations non mobiles et des résidents en situation de danger et dont on ignorait l'existence.

Nous avons toujours été ouverts au dialogue et chaque administré peut nous rencontrer et nous faire part de ses difficultés, préoccupations ou projets d'habitat. **La communication et l'écoute sont le pivot**

de notre fonctionnement à la Mairie. Notre CCAS a toujours œuvré pour le social et la solidarité et nous avons bien l'intention de continuer. Nous sommes attentifs à l'accueil des personnes nécessitant de l'aide, du soin, de l'attention, nous sommes attentifs à toutes les situations dès lors qu'on vient nous les soumettre ou lorsque nous en avons connaissance.

Néanmoins, le Maire est mandaté pour faire appliquer les règles d'urbanisme et l'État l'y oblige sans quoi cela serait considéré comme un manquement à ses fonctions. Et pour autant, Madame Cabrié, 1^{ère} adjointe et Monsieur Jean-Pierre Pastre, Maire lors des deux derniers mandats, ont toujours dialogué, rencontré, toléré. Il n'est pas prévu que s'arrêtent ce dialogue et la recherche commune de solutions. Mais en revanche, il faut que chacun prenne ses responsabilités et soit conscient des enjeux et de la problématique. Un projet d'habitat quel qu'il soit, traditionnel ou alternatif, doit être borné par un minimum de cadre légal. L'ensemble du conseil municipal prend en compte cette volonté ou ce besoin d'habitat alternatif (c'est également le cas de l'État avec la loi ALUR) mais nous souhaitons que chaque personne désirant s'installer sur la commune fasse une démarche de rencontre et de dialogue avec la Municipalité. Le statu quo est de mise pour les actuels résidents d'habitats en zone non constructible, ces derniers ont été reçus par le Maire actuel et précédent, les démarches administratives ont été faites par les demandeurs de résidence, la mairie s'est prononcée en opposant un avis défavorable. Il s'agit de tolérance et les démarches n'iront pas plus loin.

En revanche, des conseillers posent la question de la multiplication excessive et non maîtrisée d'installations de résidence qui pourraient s'étendre par dizaines et dont la mairie ne pourrait assurer la sécurité des habitants. Qu'en est-il également pour les personnes qui souhaitent construire des maisons en zone non constructible ? La question sera remise au débat, discutée en commission extra-municipale élargie.

Autre information : nous avons été sollicités par un collectif NEHA pour la création d'un éco-hameau d'habitat réversible écologique autonome. Nous discuterons de ce point ultérieurement.

Pour conclure,

- sur la forme, un excès de lexique... dans le feu de l'action et à chaud,
- mais le fond reste une vraie préoccupation à laquelle nous serons vigilants,
- il ne s'agit en aucun cas d'une volonté d'atteinte au droit de vivre ou à la différence.

6. **Camplong : « Mon hameau est étoilé et beau la nuit »**

La commission « Urbanisme et Cadre de Vie » a évoqué l'extinction de l'éclairage nocturne **pour diminuer les émissions de carbone, la pollution nocturne, préserver la biodiversité et accroître la durée de vie des points lumineux.** L'économie d'énergie par l'extinction de l'éclairage nocturne n'est pas l'argument fondamental. En effet, elle est faible sur la commune de Félines car 60 % de notre éclairage public est équipé d'ampoules LED. Depuis 2015, grâce à cet équipement, nos factures ont diminué et le coût de l'éclairage public est de 4 000 € par an.

La commission a proposé de faire une expérimentation de 2 à 3 mois à Camplong. Afin de gérer les horaires d'extinction, il faut une horloge dont n'est pas équipé le hameau de Camplong. C'est Hérault Énergies qui doit intervenir puisque c'est cet organisme qui a la compétence de gestion de l'éclairage public des communes.

Cette expérimentation ne se fait pas sans étapes : la délibération de cette expérimentation sera prise en conseil dès qu'une horloge aura pu être installée, un arrêté sera pris par le Maire, une réunion publique sera organisée, un document sera distribué dans les boîtes aux lettres et un panneau sera affiché à l'entrée du village rappelant les dates et les plages horaires de l'extinction de l'éclairage nocturne expérimental. Délibération donc en attente d'une modification du système de gestion par Hérault Énergies.

7. Questions diverses :

- Délibération sur terrains à distraire ou soumettre

Présenté par Guy Sabarthès

Grégory Besnier reprend l'activité d'élevage de brebis (250 têtes) et sa compagne Aurore s'installera en élevage extensif et bio de porcs. Afin de les aider à leur installation, la commune mettrait à disposition par location une parcelle communale soumise au régime forestier AE 0107 (11ha53). Nous allons la distraire c'est-à-dire que nous allons la soustraire du régime forestier et les parcelles AT 0135 (1ha62), AT093 (4ha56) et AT 071 (5ha45) seront proposées à l'ONF à la place.

Grégory aura donc une surface suffisante afin d'estiver sur la commune.

- Caserne centre de secours

Présenté par Anne Cabrié. Intervention de Guy Sabarthès, Arnaud Ensenat, Francis Baudet et tour de table de chaque élu

Personne ne contestera le caractère précieux et irremplaçable de la présence des sapeurs-pompiers volontaires et du Centre de secours sur la commune surtout dans le contexte de désertification médicale que nous vivons actuellement. Il y a 12 ans nous avons réhabilité la caserne des pompiers avec des contraintes urbaines et budgétaires serrées. Cette réhabilitation, dont l'emprunt court toujours, a été financée par la Mairie, le Département de l'Hérault et l'État.

Aujourd'hui, le général M. Florès, directeur du SDIS de l'Hérault, interroge la municipalité pour la construction d'une nouvelle caserne, l'actuelle ne répondant plus aux normes en vigueur (garage étriqué ne pouvant accueillir les nouveaux véhicules plus longs, locaux intérieurs étroits et non adéquats ne répondant plus aux besoins des sapeurs-pompiers : aucun espace de formation, vestiaire non dimensionné au nombre des pompiers, notamment féminin, aucune salle de maintien des aptitudes physiques...). En conséquence le SDIS 34 préconise la construction d'une nouvelle caserne sur Félines. Il financerait à hauteur de 80 % éventuellement en partenariat avec le Département de l'Hérault. La Mairie ne serait pas porteuse du projet, n'interviendrait pas financièrement mais pourrait avoir des exigences architecturales (toit végétalisé, bardage bois, haie de camouflage...).

La question du lieu se pose. La volonté du SDIS serait de la mettre sur le stade de foot communal. Certains élus pensent qu'au stade, cela impacterait trop cette zone préservée et proche du Moulin, défigurerait ou apporterait des nuisances à ce secteur pavillonnaire. De plus, la politique de la municipalité serait de ne pas gagner sur les terrains agricoles et le paysage mais plutôt de réhabiliter du bâti ancien (la cave coopérative ?) ou d'accueillir ce bâtiment industriel sur la zone artisanale près de l'ancienne usine.

Après débat, le conseil municipal acte les principes suivants :

- Le Centre de Secours et les Sapeurs-Pompiers Volontaires doivent rester sur Félines et sont précieux pour la commune tant pour leurs services que pour la dynamique qu'ils engagent autour de la jeunesse et des valeurs qui y sont transmises.
- Le centre de Secours actuel ne remplit plus les missions de confort et les besoins en locaux des SPV, il doit être déplacé sans quoi le recrutement de pompiers notamment féminins pourrait être freiné. Les nouveaux camions porteurs d'eau ne pourront plus rentrer dans les garages de la caserne et les pompiers de Félines pourraient se voir retirer des compétences. Nous pourrions y déplacer les ateliers municipaux et récupérer les locaux actuels.
- Madame Le maire va rencontrer Kleber Mesquida, Président du Département de l'Hérault et le Général Florès du SDIS 34 pour organiser le montage financier **sans l'intervention financière de la Mairie** et discuter d'une implantation possible.

- Information Atelier Paysan - Présenté par Guy Sabarthès

L'Atelier Paysan qui organise régulièrement des formations à la cave coopérative souhaite s'installer à Félines dans des locaux fixes et plus spacieux. Ils travaillent avec des partenaires comme CheminCueillant ou Biocivam 11 pour bâtir un projet plus ambitieux autour des technologies paysannes. Cela générerait de l'activité économique à Félines de même qu'une dynamique intéressante autour de l'autoconstruction et la réparation de matériel agricole.

- Information station essence - Présenté par Anne Cabrié et Guy Sabarthès

Le transfert du gaz, de la vente de tabac, des journaux se fera dans le courant du mois de mars vers l'Épicerie « Panier de Julie ». La station d'essence ne peut plus être reprise en l'état car elle n'est plus aux normes et de plus c'est aussi l'habitation de Marie-Claude Marty.

Pour garder une station d'essence à Félines, deux cas de figure :

- La Mairie investit sur la construction d'une station automate et la gère comme à Villeneuve Minervoys. Cela demande une étude de marché et de faisabilité (payante) via la chambre de commerce, puis la construction et le fonctionnement (gestion de la tarification, de l'entretien ...). La Mairie n'a pas la capacité financière de supporter cet investissement.

- Un pétrolier en construit une sur un terrain communal et la gère. Guy Sabarthès a contacté M. Bourrel qui a été dissuasif... Trop de pertes financières par mois liées au fait qu'il ne peut pas proposer des tarifs compétitifs comme Carrefour qui est à 6 km de là. Le conseil mandate Anne-Marie Soler pour contacter d'autres pétroliers : Dynef, Total et pousser plus loin les recherches.

Avec l'interruption de l'activité de Marie-Claude Marty, nous sommes conscients que c'est plus qu'une station-service que nous perdons sur le village... C'est un lieu de convivialité, un lieu où plusieurs services sont proposés. Et la construction d'un automate ne remplacerait jamais ces services ni les échanges humains partagés chez 'Souris'.

- Compte rendu commission « Urbanisme- Cadre de vie »

Point sur la carte communale : Pas d'extension possible. Les politiques départementales et régionales sont à l'arrêt des extensions sur le foncier agricole. Nous allons plutôt vers des projets de réhabilitation des centres anciens afin de valoriser des vieilles maisons et dégager des espaces agréables dans les vieux centres de village.

Le Projet Neha, éco-hameau, sera présenté lors d'un prochain conseil.

Bâtiments

- Devis en cours Maison des associations/espace partagé /Poste /biblio
- Abri jeunes city stade : affiner les propositions de chalet bois et organiser une réunion

Voirie/chemins - bilan 2020

Rue du grenache	16 044€ TTC
Impasse Ventajou	6 108.24€ TTC
Chemin La planette	3 240 € TTC
Toilettes mairie	7 176 € TTC
Coussins Berlinois	16 382.16€ TTC
Total	48 950.4 TTC
Aide Département 34	34 000 €
Reste à la charge de la mairie	14 950.40 €
Récupération TVA en 2021	Environ 9 000 €

En 2021

- Route de Carcassonne rdv 21 mars avec Alain Perez CAUE et Serge Stefanini chef d'agence
- Aménagement Voie douce /Cave coopérative/ logements aidés par les agents municipaux
- Aménagement urbain espace devant l'épicerie (phase 3)
- Aménagement espace pour les jeunes, chalet au city stade
- Journée nettoyage rivière au printemps avec les scolaires et les associations

Energie

- Éclairage public extinction la nuit en expérimentation à Camplong
- Climatisation classe maternelle

- Compte rendu réunion architecte, prévision 2021

En 2015, une étude d'urbanisation phasée du centre du village a été faite par l'architecte Mathieu Courtade. Phase 1 (city stade, pelouse), phase 2 (rampe d'accès et végétalisation) et la phase 3 (rehaussement devant l'épicerie, terrasse et nouvelle végétalisation luxuriante à voir) sera la prochaine. Dans la phase 2 réalisée, il manque le chalet des jeunes que nous pourrions prévoir au budget.

- Street Art

Présenté par Christine Cabantous

Ce projet se présente en trois parties :

1. Réalisation d'une fresque de 40 m² sur une des cuves du village. Christine Cabantous présente le travail de deux graffeurs qu'elle a contactés : Mero Raja et Air JP Tagman.
2. Réalisation de passages cloutés sur la voie douce par les élèves de l'école élémentaire (projet à présenter aux enseignantes de l'école). Ces peintures se feraient en présence d'un graffeur professionnel (association Camille One One de Carcassonne) qui animerait et encadrerait avec l'enseignante les élèves 'graffeurs'. Toutefois, il est à vérifier la réglementation en vigueur concernant le traçage de passages cloutés.
3. Manifestation sur un week-end (si le protocole sanitaire le permet) autour du street art en partenariat avec différentes associations du village et de Carcassonne (Camille One One, le Graph ...).

Nous sommes en attente de devis pour toutes ces actions. Au regard de l'importance du projet, il est envisagé de monter un dossier d'aide financière auprès de la DRAC, du département et de la Région.

« Séance clôturée à 20h30, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures des présents